



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

COMPTE RENDU REUNION INVESTIGATION PREAVIS DE GREVE DU SNPNC

Dans le cadre du préavis de grève adressé à easyJet par le SNPNC, préavis reçu par la Compagnie le 26 août 2016. easyJet a convoqué une première réunion, dite « réunion d'investigation », permettant à chaque partie d'exprimer ses demandes et commentaires.

02/09 CDG le Dôme 11h40

Réunion résolution conflit #1 (investigation)

Participants :

Laurent Dussuchale, Responsable relations sociales, LTN,
Louise Moriarty, Regional Manager, cabin Service, MAN
Jean-Philippe Barra, Délégué syndical SNPNC, CDG
Laurent Nicolas, Délégué syndical, SNPNC, CDG

1. Accord Calendrier des futures réunions :

- 29/09/2016 10h00 CDG le Dôme
- 05/10/2016 10h00 CDG le Dôme
- 06/10/2016 10h00 CDG le Dôme
- 07/10/2016 10h00 CDG le Dôme

2. Les 4 points du préavis du SNPNC et ses demandes afférentes :

- **Non respect de l'article X, X1, 1b de l'accord FTL de 2009**, concernant le short notice payment, pour le SNPNC la situation de non respect de l'accord cité n'est plus acceptable. Le SNPNC rappelle que l'accord prévoit une prime de changement de planning à court terme. Le SNPNC rappelle que cette prime est due et que les PNC ont assez attendu que la Compagnie la paye. Ce point doit faire l'objet d'avancées concernant le passé et le futur. Pour le passé, le SNPNC exige le versement de la somme déjà négociée en début d'année, pour le futur le SNPNC demande que le CET (compte épargne temps) soit utilisé à cet escient. Le modèle Suisse doit servir d'inspiration/modèle.
- **Instabilité des plannings PNC observée depuis de nombreux mois.** Le SNPNC exige 95% de stabilité planning, et 100% de stabilité early-late vs programmation initiale. Les changements d'early à late ou vice versa ne doivent plus intervenir. Seule une instabilité générée par le PNC lui-même (absence, retard, refused etc) pourra générer en retour une instabilité du planning. Le SNPNC exige que des trials soient effectués sur les ESBY LSBY et toute autre réserve, par bloc de 4-5j consécutifs. En effet, avec des réserves posées de façon aléatoire et notamment en début de mois, la stabilité du planning n'est pas envisageable. Pour le SNPNC il est plus facile pour les PNC de gérer 4-5j consécutifs « d'inconnu total », plutôt qu'un planning qui change constamment tout le mois.

- **Non respect de l'accord NAO du 22 mai 2015, article IV, portant sur la prévoyance.** La prise en charge de la tranche salariale B devait intervenir au 1^{er} trimestre 2016. Le SNPNC dénonce plus de 6 mois de retard de la part d'easyJet sur son engagement.
 - **Erreurs du service RH impactant gravement la rédaction régulière des contrats de travail PNC.** Le SNPNC n'a pas eu à détailler la situation, easyJet a présenté la situation, ainsi que des excuses. Le SNPNC attend la modification de tous les contrats erronés, ainsi que la reprise d'ancienneté, pourtant contractuelle, non respectée à de nombreuses reprises.
3. **Retour d'easyJet :** La Compagnie étudiera les demandes du SNPNC sur la période 3/9 - 29/09 et les négociations débuteront le 29/09

Vos délégués.